

# **Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves Maternelle et Élémentaire du Rouret Mardi 24 septembre 2019 20h00**

Président de séance : Gleizes JB, président APE

Secrétaires de séance : Sarah Ghasem-Juppeaux, vice-présidente APE

Liste des Présents :

Aouizerate Lucile, Balzan Sandra, Bayle Maud, Beauseigneur Valérie, Bovis Véronique, Caillouet Christelle, Clapier Elodie, Degeilh Hanane, De la Soudière Elodie, , Fischer Jean-Charles, Garcia Isabelle, Gleizes Jean-Baptiste, Goutte-Fangeas Sylvie, Hutchings Amanda, Jambon Virginie, Juppeaux Sarah, Mulligan Emmanuelle, Pirone Vanessa, Randrianarivony Prisca, Sonnati Stéphanie, Süe Marie-Claire, Suzzi Caterina, Remy Stéphane, Sicabi Mikaël, Destrebecq Olivier, Mytych Cristiana, Cox Kévin, Toussaint Clément, Philippe Maxime, Lapalus Julien.

Liste des Représentés : Adda Cécile, Allport Gael, Baron Nathalie, Boschat Adeline, Boudet Marie, Carlino Alba, Goffard isabelle, Lakhdi Linda, Masiero Oona, Mellerin Caroline, Paquet Agnès.

Nombre d'adhérents à l'APE en 2018-2019 : 106

Nombre d'adhérents présents : 30

Nombre de non adhérents présents : 0

Nombre de pouvoirs : 11

Début de séance : 20h

Le quorum n'étant pas atteint (1/2 des adhérents +1= 54 adhérents présents ou représentés), l'assemblée générale est close.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée le mardi 24 septembre 2019 à 20h15

Ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation des rapports d'activité et financier
- 2) Approbation des comptes
- 3) Fixation du montant des nouvelles cotisations
- 4) Élection des membres du bureau/Conseil d'administration
- 5) Questions diverses

## **I- Lecture et approbation du rapport moral et financier**

### **1- Rapport moral**

**L'APE est une association loi 1901 indépendante de toute organisation politique ou syndicale composée de parents bénévoles** désireux de s'investir dans la vie de l'école et veiller aux intérêts des enfants dans les différents aspects de leur vie scolaire.

Rappel des missions de l'APE : 2 objectifs majeurs indépendants

**Favoriser le dialogue entre les parents et les enseignants et s'assurer de la qualité de l'environnement scolaire des enfants.**

Pour cela, l'APE présente chaque année une liste aux élections des représentants des parents d'élèves pour les deux écoles. Cette liste est sans étiquette et totalement apolitique. L'association essaie de présenter au moins un RPE par classe afin d'être la plus représentative possible. L'année dernière la liste de l'APE était la seule présentée. Nous avons donc obtenu :

- 5 sièges en Maternelle. Nous avons sur notre liste 10 candidats (5 titulaires + 5 suppléants)
- 9 sièges en Élémentaire. Nous avons sur notre liste 18 candidats (9 titulaires + 9 suppléants)

Cette année nous présentons 10 candidats maternelle pour 5 classes, 20 candidats élémentaire pour 10 classes.

**L'APE a participé au dialogue entre les parents et l'école et s'est assuré de la qualité de l'environnement scolaire des enfants :**

- a- Par sa participation active aux conseils de chaque école (maternelle/élémentaire) et la diffusion des comptes-rendus correspondant sur le site internet de l'association.
- b- Par sa mobilisation pour l'ouverture d'une classe d'élémentaire suite aux surcharges d'effectifs dans les classes (organisation de 2 rassemblements, lancement d'une pétition, courriers et prise de rendez-vous avec l'inspectrice de circonscription, courriers au directeur d'académie, courrier au ministre de l'éducation nationale, au premier ministre et au président de la république, sollicitation des médias locaux (Nice matin, Agora FM, France 3).

La classe d'élémentaire a été ouverte le lundi 09 septembre 2019.

**2- Organisation d'évènements de récolte de fonds pour participer au financement des projets et sorties des écoles.**

En 2018/2019, l'APE a organisé :

- Une vente de Chocolats de Noël
- Une vente de gâteaux au Marché de Noël du Rouret
- Une Tombola de printemps
- Vente d'objets décorées par les enfants
- Un Vide grenier
- Une vente de photos prises lors du Carnaval

D'autre part, l'APE a proposé :

- Une distribution de ballotins de chocolats aux enfants, aux enseignants, au personnel de mairie et aux personnels techniques pour Noël
- Et une distribution de livres/dictionnaires (GS) et de livres/calculatrices (CM2)

Enfin, l'APE gère 2 partenariats

- AQUIS : réalisation d'étiquettes personnalisées
- Rentrée discount : listes scolaires

### **3- Rapport financier**

Dépenses :

\* Les frais de fonctionnement de bureau = 134.32€ (contre 309.75 en 2017/2018)

\* Les frais d'assurance = 109.74€ (108.78€ en 2017/2018)

\*chocolats offerts (enfants, enseignants, personnel mairie cantine) = 269.29€ (contre 324.42€ en 2017/2018)

\*dictionnaires, livres ou calculatrices = 1 568.27€ (contre 1 323.29€ en 2017/2018)

\*dépenses maternelle : 2 597.12€ (contre 2500.54€ en 2017/2018) pour 5 classes en tout.

\* dépenses élémentaire : 4 325.1€ (contre 4 499€ en 2017/2018) pour 9 classes en tout.

\* 6 manifestations = 6 553.87€ (contre 5 142.96€ en 2017/2018)

Le total des dépenses effectuées (hors manifestations) = 9 003.84€ (contre 9 170.28€ en 2017/2018).

**Le total des Emplois = 15 557.71€** (contre 14 313.24€ au 31/08/18).

Ressources :

Adhésion = 1 475€ pour 106 adhérents (contre 1 425 € pour 105 adhésions pour l'année 2017/2018).

A-Qui-S = 69.51€ (86.83€ en 2017/2018).

Vente de chocolats Noël ; marché de Noël, tombola des fleurs ; vente de photos du carnaval des enfants, vente de sacs et torchons ; vide grenier = 17 110.28€ (contre 16 215.05€ en 2017/2018).

**Total de Ressources**, pour cette année, de **18 755.79€** (contre 17 862.98€ en 2017/2018).

Détails en annexe

## II- Approbation du rapport moral et des comptes

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité. Lors de la dernière réunion du bureau de l'APE 2018/2019, il a été décidé de reconduire le principe d'attribution d'un budget par classe. Au regard du rapport financier présenté, il est décidé à l'unanimité de proposer un budget **pour l'année 2019/2020 de 550 Euros par classe**.

Chaque classe sera informée par courrier du montant qui lui est alloué pour que les enseignants puissent transmettre leurs demandes au premier conseil d'école.

## III- Fixation du montant des nouvelles cotisations

Le montant de la cotisation à l'APE a été fixé pour l'année 2019-2020 à 10 euros minimum par famille lors de la précédente AG. Pour l'année 2020-2021, le bureau ne souhaite pas augmenter la cotisation. L'assemblée générale ne souhaite pas non plus modifier le montant de la cotisation.

Par conséquent, le montant de la cotisation à l'APE pour l'année 2020-2021 est fixé à 10 euros.

## IV- Election des membres du bureau/conseil d'administration

Les membres du CA et bureau présents sont présentés.

Les membres du bureau 2018-2019 démissionnent collégalement.

Un appel aux candidatures pour la composition du CA et du bureau de l'APE pour l'année 2019-2020 est lancé. Le rôle des membres du bureau/ CA (RPE ou non) est rappelé.

<b>Conseil d'administration (CA) :</b> <b>4 réunions par an :</b> 1 entre octobre/décembre ; 1 entre janvier et mars ; 1 entre avril et juin, 1 entre juillet et septembre	Préparer les listes de RPE – Définir et organiser les manifestations + distributions de l'année- Redistribution des fonds - démarches administratives (déclarations)
<b>Bureau :</b>	
Président	Garant des décisions- communication générale- assister à toutes les réunions y compris RPE préparatoires

Vice- Président	Supplée le président
Trésorier	Tenir la comptabilité- suivre la trésorerie- communiquer régulièrement les résultats des manifestations - payer les factures-préparer les fonds de caisse- encaisser les règlements
Vice-Trésorier	Supplée le trésorier
Secrétaire + secrétaire WEB	Tenir à jour un classeur avec tous les documents administratifs (CR, assurances, déclaration préfecture...)- tenir à jour le site web- établir le mailing des adhérents/ du CA – répondre ou transférer les demandes des adhérents
Référent maternelle	Interface/relationnel avec l'école maternelle : redistribution des fonds/ organisation des CE/organisation des élections des RPE)
Référent élémentaire	Interface/relationnel avec l'école élémentaire : redistribution des fonds/ organisation des CE/organisation des élections des RPE)

Il est rappelé que toute personne représentante des parents d'élève doit appartenir au CA de l'APE et adhérer à l'APE. Il est également rappelé que les 2 rôles de l'APE sont distincts et qu'il est donc possible d'être RPE sans participer aux manifestations de collecte de fond ou inversement. Les personnes potentiellement intéressées à rejoindre le CA/bureau sont invitées à communiquer leurs coordonnées.

**Le bureau 2019/2020 ci-dessous est élu à l'unanimité :**

Président : Jean-Baptiste Gleizes

Vice-Présidente : Sarah Ghasem-Juppeaux

Trésorier : Elodie de la Soudière

Vice-trésorier : Véronique Bovis

Secrétaire : Lucile Aouizerate

Web Master : Christelle Caillouet/ Randrianarivony Prisca

Référent maternelle : Christelle Caillouet

Référent élémentaire : Isabelle GARCIA

**V- Questions diverses :**

Aucune

Levée de séance : 22h00